



## Séance extraordinaire du 14 décembre 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 14 décembre 2016 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du budget 2017
3. Taux de taxes foncières et de services
4. Taux d'intérêt sur taxes passées dues
5. Adoption du règlement # 373 concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services
6. Période de question(s)
7. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Madame Dannie Mercier, Messieurs Rock Côté, Jean-Marie Rodrigue et Claude Blais, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Mesdames Vanessa Daigle et Solanges Thibault sont absentes.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.



**NO-16-197**

**TAUX D'INTÉRÊT SUR  
TAXES PASSÉES DUES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil fixent le taux d'intérêt à quatorze pour cent (14%) par année sur les comptes de taxes passés dus.

ADOPTÉ

**NO-16-198**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 373  
CONCERNANT LE TAUX DE LA  
TAXE GÉNÉRALE ET DES  
TAXES DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 373, concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services.

ADOPTÉ

**NO-16-199**

**PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres strictement sur le budget 2017.

**NO-16-200**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 24.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal